

**Compte-rendu de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL du 6 février 2014**

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 6 février 2014 à 20 heures à la Mairie, salle du Conseil, sous la présidence d'Alain BOUGOUIN, Maire.

Étaient présents : AUBIN Yvonnick, BOURGEON Christian, GUYON Marie-Anne, DU PLESSIS Hubert, DELANNEE Bernard, BERTHELOT Yvonnick, BAUTHAMY Stéphane, GESTIN Valérie, BONNAMY Dominique, DE CACQUERAY Dominique, BOUGOUIN Sophie formant la majorité des membres en exercice.

Étaient représentés : VONNET Jean-Louis par BAUTHAMY Stéphane, POIDEVIN Catherine par GESTIN Valérie

Absent : PINEAU Philippe

Secrétaire de séance : DE CACQUERAY Dominique

Début de séance : 20 heures

Fin de séance : 21 h 30

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 janvier 2014

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2013

Décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal en vertu des délégations prévues par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales données à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal en date du 7 janvier 2010 :

- Le 28 novembre 2013 : Signature de l'avenant n° 1 au lot n°7 "Menuiseries bois intérieures" de l'opération d'extension de la salle Espace Loisirs, pour la réalisation et suppression des travaux suivants : Volets alu motorisés de bar et Volets CF de bar, soit globalement une moins-value de 6 067,39 € HT, soit 7 256,60€ TTC, ce qui porte le marché de 23 724,51 € HT, soit 28 374,51 € TTC à 17 657,12 € HT, soit 21 117,92 € TTC.
- Le 3 décembre 2013 : Signature de l'avenant n° 2 au lot n°7 "Menuiseries bois intérieures" de l'opération d'extension de la salle Espace Loisirs, pour la réalisation des travaux suivants : Béquilles, Cimaises, soit une plus-value de 409,15 € HT, soit 489,34 € TTC, ce qui porte le marché de 17 657,12 € HT, soit 21 117,92€ TTC à 18 066,27 € HT, soit 21 607,26 € TTC.
- Le 4 décembre 2013 : Signature de l'avenant n° 1 au lot n° 3 "Charpente" de l'opération d'extension de la salle Espace Loisirs, pour la "Surélévation reposant sur scène existante" - 880 € HT, et la réalisation de la structure de la scène en lamellé" + 1 800 € HT, soit globalement une plus-value de 920,00 € HT, soit 1 100,32 € TTC ce qui porte le marché de 16 960,00 € HT, soit 20 284,16 € TTC à 17 880,00 € HT, soit 21 384,48 € TTC.
- Le 10 décembre 2013 : Signature de l'avenant n° 1 au lot n° 2 "Gros Œuvre" de l'opération d'extension de la salle Espace Loisirs, pour la suppression des travaux suivants : Réglages et scellements dans plots de platines (poste 1.24.2), soit une moins-value de 170,38 € HT, soit 203,77 € TTC, ce qui porte le marché de 120000,00 € HT, soit 143 520,00 € TTC à 119 829,62 € HT, soit 43 316,23 € TTC.

1 - SYNDICAT de VOIRIE - CONVENTION de RÉALISATION de TRAVAUX de DÉBROUSSAILLAGE pour 2014

Monsieur Le Maire rappelle que le débroussaillage de la commune est assuré depuis deux années par le Syndicat de Voirie. La débroussailleuse qui permettait d'assurer les prestations étant devenue inutilisable.

Après avis de la commission "voirie", le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de reconduire ces prestations auprès du Syndicat de Voirie du canton de Saint-Nicolas-de-Redon et des Cantons Limitrophes, par la mise à disposition d'un agent communal pour une durée de 3 mois pour l'année 2014 soit environ 50 jours répartis entre le 1^{er} mai et le 31 août,

- accepte la proposition du Syndicat de Voirie

- autorise Monsieur Le Maire à signer la convention qui précise les conditions dans lesquelles la mairie va faire réaliser les travaux de débroussaillage par le dit Syndicat.

2 - SYDELA – MODIFICATION DES STATUTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-18 et L.5211-20,

Vu la délibération n° 2013-33 du 31 octobre 2013 du SYDELA adoptant le projet de nouveaux statuts sur les points suivants :

1 – Modification du siège social du SYDELA – article 8 des statuts

Les services du SYDELA ont déménagé à la fin du mois d'août 2013 à l'adresse suivante :

Bâtiment F – Rue Roland Garros – Parc du Bois Cesbron
CS 60125 – 44701 ORVAULT CEDEX 012

Il est maintenant nécessaire d'ajuster les statuts afin d'y faire figurer ce nouveau siège social.

2 – Évolution de la composition des membres du Syndicat – annexe 1 des statuts

La communauté de communes de la région de Machecoul, par délibération en date du 27 mars 2013, a sollicité son adhésion au SYDELA afin de lui déléguer les investissements en éclairage public situés sur le domaine public communautaire.

Le comité syndical a donné un avis favorable à cette demande et souhaite intégrer ce nouveau membre.

3 – Rattachement de la commune de Pierric au collège électoral du Pays de Redon – annexe 2 des statuts

La composition des collèges électoraux qui désignent des représentants au comité du SYDELA est calquée sur le périmètre des E.P.C.I. à fiscalité propre. Ces collèges sont régulièrement réunis en cours de mandat et servent de relais pour communiquer sur les actions menées par le SYDELA et faire remonter l'information des communes au Syndicat Départemental.

Dans les statuts issus de la réforme statutaire de 2008, la commune de Pierric est rattachée à la commission électorale du secteur de Derval alors qu'elle adhère à la communauté de communes du Pays de Redon. Par cohérence, il est proposé de modifier ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de nouveaux statuts du SYDELA.